



LASSERRE, 30/03/2026

09230

Tél : 05 61 66 59 10

mairiedelasserre@orange.fr

ARRÊTÉ AR_2026_005

La Maire de la commune de Lasserre

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-18 ;

Vu la délibération DE_2026_012 et son PV de la séance du Conseil municipal en date du 21 Mars 2026 constatant l'élection de M. LARROQUE Franck en qualité de 3^{ème} adjoint au Maire ;

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale et du service des travaux communaux, il est nécessaire de prévoir une délégation de fonction à M. LARROQUE Franck Adjoint au Maire à compter du 30 mars 2026 ;

ARRETE

Article 1 : En application de l'article L 2122-18 du Code général des collectivités territoriales, M. LARROQUE Franck , 3^{ème} adjoint au maire, est délégué aux affaires des travaux, gestion des bâtiments et voirie, et assurera en nos lieu et place et concurremment avec nous, les fonctions et missions relatives aux dossiers y afférant.

Article 2 : Délégation permanente est également donnée à M.LARROQUE Franck, 3^{ème} adjoint, à l'effet de signer les documents concernant les travaux communaux, la gestion des bâtiments ainsi que la voirie. Par cette délégation, M. LARROQUE Franck 3^{ème} adjoint au maire pourra d'autre part, légaliser les signatures, authentifier les copies, délivrer tous certificats et signer tous documents administratifs relatifs au service communal chargé des travaux communaux, de la gestion des bâtiments ainsi que de la voirie. Ces fonctions seront comme celles prévues à l'article 1^{er} ci-dessus, assurées concurremment avec nous.

Article 3 : Copie du présent arrêté sera adressée à M. le Préfet ainsi qu'une expédition à Monsieur le Trésorier.

Le 13/04/26

Charlotte AZALOUX, Maire de LASSERRE



Date de transmission de l'acte: 13/04/2026

Date de reception de l'AR: 16/04/2026

009-210901583-AR_2026_005-AR

AGEDI

Page 1/1